New Brunswick Youth Orchestra

Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick

OJNB GUIDE DU MUSICIEN 2022-23

New Brunswick Youth Orchestra

Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick

Table des matières

1. *Introduction*.....2
2. *Objectifs*.....2
3. *Organisation et structure de l'organisme*.....2
4. *L'Orchestre*.....3
5. *Placement dans l'orchestre & chefs de sections*.....3
6. *Ensembles régionaux de musique de chambre*.....3
7. *Alternants*.....4
8. *Répertoire*.....4
9. *Répétitions et concerts*.....5
10. *Transport*.....5
11. *Présence*.....6
12. *Musique: préparation et répétition*.....6
13. *Préparation et entretien des instruments*.....7
14. *Préparation et entretien de vous-même*.....8
15. *Tenue vestimentaire de concert / décorum*.....9
16. *Directions pour l'hébergement*.....10
17. *Objets perdus*.....10
18. *Communication*.....10
19. *Alerte météo*.....10
20. *Collecte de fonds*.....11
21. *Code de conduite*.....11
22. *Frais d'orchestre*.....12
23. *Conclusion*.....13

1. Introduction

Ce guide présenté aux membres de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick (OJNB) expose les objectifs, la structure et les politiques de l'orchestre. Votre participation à l'orchestre exige une grande responsabilité. Ce guide vous orientera tout au long d'une saison régulière de l'orchestre, et définira le code de conduite et les normes de comportement.

2. Objectifs

L'OJNB offre l'occasion d'apprendre ainsi qu'une excellente formation musicale aux jeunes musiciens, à travers leur participation à des répétitions et à des concerts de répertoire orchestral. L'OJNB est un organisme provincial dont les membres proviennent des quatre coins du Nouveau-Brunswick. Certains de ces membres sont aux études dans les universités de la province. Notre saison régulière commence au début de l'automne et se termine au début du printemps, comprenant à l'occasion des évènements spéciaux au cours desquels se produisent l'orchestre au complet ou de plus petits ensembles. L'OJNB a la chance de pouvoir travailler étroitement avec des musiciens professionnels (incluant des anciens membres de l'OJNB) pour réaliser notre objectif d'aider à apprécier la musique et valoriser l'excellence musicale chez les jeunes.

3. Organisation et structure de l'organisme

Fondé en 1965, l'OJNB est un organisme de bienfaisance enregistré et constitué, gouverné par un conseil d'administration composé de bénévoles. Les membres de la direction sont : Président du conseil, Président et chef des opérations, Secrétaire, et Trésorier. Il existe deux classes de membres au sein de l'organisation, désignées comme « Membres dirigeants » et « Membres associés ». Ces membres sont admis conformément aux dispositions des règlements administratifs. Le statut de Membre associé au sein de l'organisme peut être offert aux musiciens de l'orchestre qui sont âgés de dix-neuf ans ou plus et dont la demande d'admission comme Membre associé a été approuvée par le conseil d'administration.

Le Président et chef des opérations s'occupe de la supervision générale des activités de l'organisme et relève du conseil d'administration. Divers membres du personnel professionnel sont nommés par le président afin de gérer les activités quotidiennes reliées au fonctionnement de l'orchestre incluant entre autres la direction musicale, la gestion, les finances et l'administration, les collectes de fonds et la communication.

Un soutien additionnel à la gestion de l'orchestre est offert par ses comités régionaux composés principalement de parents provenant de différentes villes et communautés néo-brunswickoises. À l'heure actuelle, il existe des organismes actifs à Fredericton, Moncton, Saint John, Bathurst et dans la région d'Edmundston/Grand Falls.

4. L'Orchestre

L'OJNB est un orchestre symphonique complet. Les dimensions actuelles des sections de l'orchestre sont :

Violon : 20-24
Alto : 6-8
Violoncelle : 8-10
Contrebasse : 4-8
Hautbois/cor anglaise : 3-6
Flûte/piccolo : 4-6
Clarinette : 4-6
Basson : 4-6
Cor français : 5-8
Trompette : 4-6
Trombone : 4-6
Tuba : 1-2
Percussions : 3-5
Clavier : 1 (pris de l'orchestre)
Harpe : 1-2

Le nombre de joueurs varie d'une année à l'autre, selon le répertoire et la disponibilité des musiciens. Les membres réguliers et les alternants forment les membres de l'orchestre. Les mots « membre(s) » ou « orchestre » contenus dans ce texte se rapportent à la fois aux membres réguliers et aux alternants, à moins d'indication contraire.

Un comité de sélection présidé par le directeur musical (chef d'orchestre) écoute des auditions chaque printemps. Tous les postes sont ouverts à chaque fin de saison; ceux qui souhaitent toujours faire partie de l'orchestre doivent auditionner de nouveau. Également, il n'y a pas d'avancement garanti au sein de chaque section, et la réadmission des membres dans l'orchestre est basée sur les résultats de l'audition annuelle. Ceux qui ne peuvent auditionner en personne peuvent envoyer un enregistrement au gérant de l'orchestre. Les détails concernant les prochaines auditions sont disponibles chaque printemps.

5. Placement dans l'orchestre & chefs de sections

Votre place au sein de votre section est déterminée par votre niveau d'habileté et d'aptitude. De façon générale, les musiciens plus expérimentés et compétents ont les postes plus élevés dans la section. Le placement dans chaque section n'est pas garanti d'une année à l'autre. Le directeur musical et les enseignants peuvent faire des changements dans la section comme bon leur semble. Les changements dans les

sections peuvent être influencés par les habiletés musicales, l'attitude, les habitudes de travail et la préparation en vue des répétitions.

Les chefs de section sont désignés comme leaders des autres membres de leur section. Certaines sections auront des associés ou feront une rotation du rôle de chef pour certaines œuvres ou certains concerts. Parmi les autres responsabilités des chefs de section : s'assurer que tous les membres ont les bonnes partitions, coups d'archet et doigtés ainsi que d'autres tâches relatives à la musique, décrites dans la section « Musique : préparation et répétition ».

Le violon solo (qui dirige aussi la section des premiers violons) a le privilège d'agir comme chef de la direction musical de l'orchestre. En plus des responsabilités normalement attribuées au chef de section, il ou elle est responsable d'accorder l'orchestre et peut, à l'occasion, agir comme porte-parole de l'OJNB.

6. Ensembles régionaux de musique de chambre

À l'occasion, l'OJNB est appelé à offrir de la musique de chambre lors d'un évènement (par ex. quatuor à corde, trio de cuivre, quintette à vent, etc.). Nous vous encourageons à former des ensembles de musique de chambre avec d'autres musiciens de l'OJNB qui demeurent dans votre région. Parfois, ces représentations prendront la forme d'un service communautaire offert à des amis, des donateurs et des partenaires de l'OJNB. C'est une façon de redonner à la communauté qui nous offre un si généreux soutien. Dans d'autres cas, un montant ou « honorarium » sera offert par l'organisme ayant fait la demande de service. L'ensemble de musique de chambre a la responsabilité de se procurer/d'acheter et de distribuer les partitions, d'organiser les répétitions et le transport aller-retour pour l'évènement et, de façon plus importante, d'emprunter une bannière à l'effigie de l'OJNB qui sera affichée au cours de la représentation. Veuillez informer le gérant de l'orchestre si vous avez formé un groupe.

7. Alternants

Les membres alternant de l'OJNB sont des membres qui sont considérés comme n'étant pas tout à fait au niveau ou ayant l'expérience de leur section, mais pour qui nous croyons que la participation sera bénéfique à leur développement musical. Les alternants doivent être présents à chaque répétition et concert régulier, mais ils ne sont pas assurés d'occuper un poste dans l'orchestre lors des représentations publiques. Pour cela, ils ont le droit d'auditionner sur n'importe quel répertoire le week-end du concert, et le directeur musical déterminera s'ils joueront.

Notamment, beaucoup de nos meilleurs joueurs ont commencé comme remplaçants, et grâce à la persévérance, la pratique et le travail acharné, ils ont été finalement nommés à des postes de réguliers et, dans certains cas, de chefs de section.

8. Répertoire

Notre répertoire est constitué de musique symphonique, choisi pour complémenter les forces et les talents de l'orchestre. Notre répertoire sera présenté au cours de la saison, mais la plus grande partie sera distribuée avant la première répétition. De temps à autre, l'OJNB collaborera avec des artistes invités interprétant différents genres musicaux pour jouer lors d'évènements spéciaux ou pour la collecte de fonds annuelle.

9. Répétitions et concerts

Comme les membres de l'OJNB proviennent de différentes régions du Nouveau Brunswick, l'OJNB se rassemble en différents lieux au cours de la saison, parmi ceux ci : Moncton, Saint John, Fredericton, Bathurst, Edmundston, Grand Falls, etc. La saison de l'OJNB comprend les évènements suivants :

Semaine de camp de l'OJNB : trois jours de répétition ayant lieu à la fin d'août ou au début de septembre, suivis d'un weekend de répétition de deux jours à la mi septembre.

Weekends de répétition/concert : Les répétitions ont lieu le vendredi soir, samedi toute la journée et dimanche matin. Les concerts ont généralement lieu le dimanche à 14 h (sauf durant les weekends de répétition/concert ayant lieu à Moncton; samedi à 19 h ET dimanche après-midi dans une communauté voisine). Les weekends de répétition/concert ont lieu une fois par mois entre septembre et mars, sauf en décembre. Durant certains weekends de répétition/concert, il est possible que les membres doivent s'absenter de l'école ou du travail, selon la distance à parcourir et les conditions climatiques. Veuillez faire les démarches nécessaires au début de la saison.

Répétitions de jour : 2-3 ayant lieu les samedis, entre les weekends déjà inscrits au calendrier.

Le calendrier complet et à jour de l'OJNB se trouve sur notre site Web, dans le dossier Google Drive, ainsi que dans votre e-mail d'acceptation.

Il pourrait également y avoir des événements spéciaux facultatifs auxquels les membres réguliers sont fortement encouragés à participer. Nous ferons de notre mieux pour vous en informer dès que possible.

10. Transport

Vous êtes responsables de votre transport aller et retour pour les évènements de

l'OJNB. Une liste des membres de l'orchestre de votre région sera envoyée au début de l'année. Veuillez utiliser votre liste régionale de courriels pour coordonner le covoiturage autant que possible.

11. Présence

Chaque musicien joue un rôle important et essentiel dans l'orchestre et ainsi, en tant que membre de l'OJNB, votre présence aux répétitions est obligatoire. Il est de votre devoir de donner priorité aux évènements de l'OJNB dans votre horaire.

Veuillez planifier votre année en conséquence afin d'éviter des conflits d'horaire avec d'autres activités. Nous vous encourageons à informer vos directeurs, professeurs et entraineurs du calendrier de l'OJNB **au début de l'année scolaire**. Les absences des membres aux répétitions ou concerts seront tolérées seulement dans le cas de maladie ou d'urgence familiale. S'il vous est absolument impossible de vous présenter à un évènement de l'OJNB, vous devez demander une autorisation auprès du gérant de l'orchestre et du directeur musical. L'OJNB se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande d'absence aux répétitions et concerts. Si vous êtes incapable d'être présent aux répétitions lors d'un week-end en particulier, vous ne serez généralement pas autorisé à participer au concert de ce weekend. Dans tous les cas, les absences sont prises très au sérieux et devraient se produire très rarement. Les demandes d'absences peuvent entrainer une nouvelle audition ou un changement de place dans votre section et les absences non motivées peuvent entrainer votre expulsion de l'orchestre.

Nous faisons de notre mieux pour rappeler aux musiciens professionnels du Nouveau Brunswick de consulter notre calendrier de répétitions/concerts, disponible sur notre site Web. Notre saison régulière se termine au début du printemps, et nous sommes sensibles au fait que les festivals de musique et les examens universitaires ont lieu en avril et mai, période où votre présence peut être compromise.

12. Musique : préparation et répétition

Vous recevrez la plupart des partitions pour la saison musicale avant la première semaine de répétition, et le reste vous sera posté sur CharmsOffice en format PDF au cours de la saison au besoin. Les musiciens sont responsables de l'impression de leurs propres parties, à moins d'une demande spéciale adressée au gérant de l'orchestre longtemps à l'avance.

Vous avez le devoir, envers vous-même et les autres membres de l'orchestre, d'être bien préparé pour les évènements, ce qui signifie (en plus des éléments susmentionnés) :

- Vous devez apporter votre propre **lutrin** (clairement identifié avec votre nom) à chaque évènement : les salles n'en sont pas toujours équipées, et, quoi qu'il en

soit, vous en aurez sans doute besoin pour les répétitions de section.

- Vous devez apporter une **bouteille d'eau réutilisable** à chaque répétition. Il est important de rester hydraté et les bouteilles en plastique ne seront presque jamais fournies.

- **Soyez ponctuels** lors des répétitions - assurez-vous que vos parents et votre famille d'hébergement connaissent les heures de début et de fin des répétitions, et soyez de retour à l'heure convenue après les pauses-repas et les collations. Prévoyez du temps pour vous installer et vous réchauffer avant les répétitions.
- Assurer que votre instrument est en bon état avant le début du weekend et **apporter les accessoires nécessaires** (anches, colophane, huile pour piston, lubrifiant pour coulisse, outil de réparation).
- Vous avez le devoir de **répéter votre partition** entre les weekends; les leçons privées sont hautement recommandées. Demandez au gérant de l'orchestre les coordonnées des enseignants dans votre région. Écoutez des enregistrements des œuvres musicales au programme.
- N'oubliez pas d'apporter **vos partitions et votre porte-musique** lors de chaque weekend, même si vous partagez un lutrin.
- Ayez au moins **un crayon** aiguisé avec une gomme à effacer pour écrire dans les partitions - gardez-le dans votre porte-musique.
- Lors des répétitions, **écoutez attentivement** le chef d'orchestre, les personnes responsables des répétitions de section et le gérant de l'orchestre.

Hors de l'OJNB, nous recommandons fortement que participiez à d'autres activités d'apprentissage, telles que des leçons privées, des camps musicaux, des orchestres scolaires et communautaires, ou des ensembles de musique de chambre. En tant que membre de l'OJNB, vous êtes tenus de continuer à participer aux ensembles locaux (harmonies scolaires, orchestres régionaux, chœurs, etc.). Dans la plupart des cas, les musiciens de l'OJNB sont des leaders au sein de leur ensemble local de musique, et se doivent d'apporter une contribution importante à ces groupes.

13. Préparation et entretien des instruments

Les membres de l'OJNB ont la responsabilité d'entretenir leur propre instrument en excellent état de marche et de les assurer. Les percussionnistes doivent apporter leurs baguettes et mailloches, et peut-être, à l'occasion, de petits éléments spéciaux d'équipement, si demandés et disponibles. Si un instrument auxiliaire (tel que le piccolo, le cor anglais ou la clarinette basse) et nécessaire, l'OJNB aidera le musicien à se procurer celui-ci.

L'OJNB possède quelques instruments, qui peuvent être rendus disponibles pour un musicien qui n'en a pas. L'entretien, les assurances et les réparations nécessaires pour tout instrument emprunté ou loué sont à la charge du membre qui possède l'instrument, comprenant tout dommage matériel.

- Cordes : Assurez-vous d'avoir des cordes supplémentaires, un archet de

remplacement et de la colophane. Assurez-vous que toutes les parties mécaniques (chevalet, chevilles) sont en bon état.

• Bois : Assurez-vous d'avoir deux ou trois anches déjà prêtes à être utilisées plusieurs jours avant le concert.

• Cuivres : Assurez-vous que vos coulisses d'accord, valves, clés d'eau et coulisses de trombone sont en état de fonctionnement. Apporter les accessoires nécessaires : sourdines, huile à piston, graisse à coulisse et équipement destiné au nettoyage (écouvillons, brosses, linge à polir, etc.) Faites le nettoyage complet de votre instrument au moins deux fois par année.

• Percussionnistes : Veuillez communiquer les uns avec les autres pour discuter des pièces et de l'équipement. Les percussionnistes doivent être présents pour faire le montage et le démontage et doivent par conséquent arriver 30 minutes avant l'heure de début et rester 30 minutes suivant la fin de la répétition ou du concert.

14. Préparation et entretien de vous-même

La pratique d'un instrument est exigeante d'un point de vue physique, mental et émotionnel et, en conséquence, les musiciens devraient réviser de façon régulière les techniques de base et prendre soin d'eux-mêmes.

L'OJNB contribue à sensibiliser ses membres et à prévenir les blessures reliées à la pratique de la musique telles que les microtraumatismes répétés, les tendinites, le syndrome du canal carpien ou les problèmes musculaires reliés aux lèvres grâce aux procédures suivantes :

• Boire beaucoup d'eau. Apporter une bouteille réutilisable à chaque répétition. • Dormir : nous recommandons de 7 à 9 heures de sommeil par nuit. • Manger sainement : éviter les aliments transformés et les sucres raffinés. • Faire de l'exercice : Nous recommandons de faire 30 minutes d'exercice par jour. • Réchauffement : Référez-vous à votre enseignant de cours particulier et votre directeur de section pour obtenir un réchauffement de routine. Il est fortement recommandé aux musiciens de s'étirer avant et après les répétitions. • Gestion du temps : Soyez à jour dans votre agenda, planifiez et soyez organisé. Les travaux scolaires (tel que les devoirs, les projets, les dissertations, les études, etc.) doivent être terminés avant le début des répétitions/concerts. Les travaux scolaires ne sont pas des excuses valables pour vous absenter des évènements de l'OJNB. Nos répétitions/concerts sont exigeants et parfois, nous n'avons pas accès à un réseau Wi-Fi.

• Révisez constamment vos techniques de base : comment bien tenir son instrument, son archet, comment avoir une bonne respiration, etc.

• Efforcez-vous de vous tenir droit et de façon équilibrée.

• Consultez votre professeur, le directeur de section, le directeur musical ou le gérant de l'orchestre si vous percevez des signes croissants de tension ou de blessure due au stress (pincement, engourdissement, etc.)

15. Tenue vestimentaire de concert / décorum

Votre apparence et le respect du décorum lors des concerts sont d'une importance capitale. Les lignes directrices inscrites ici-bas concernant l'habillement pour les concerts sont établies pour faire en sorte que tous les membres soient habillés de façon professionnelle. Si vous êtes incertain, habillez-vous sobrement. Dans l'OJNB, l'habillement est décrit comme « tenue en noir » et sera décrit de la manière suivante (**Veuillez noter :** ce code vestimentaire s'applique lors des concerts seulement et, à ce titre, n'est pas requis pour les répétitions) :

Option 1 (masculin) :

▪ Smoking ou costume noir (pas de gilet).
▪ Chemise blanche
▪ Nœud papillon noir (il n'est pas nécessaire qu'il soit noué à la main, il devrait être prénoué. Éviter les nœuds avec attache rapide; ils ne tiennent pas en place). ▪ Chaussettes noires
▪ Chaussures de ville noires

Option 2 (féminin) :

• Robe longue noire de soirée (descendant jusqu'aux chevilles) OU jupe noire descendant jusqu'aux chevilles OU pantalons noirs.
• Si la jupe est ouverte sur un côté, la fente doit être placée du côté opposé au public.
• Blouse noire avec manches 3/4 ou allant au poignet. Éviter les encolures très échancrées et les vêtements de style moulant.
• Bas nylon ou chaussettes noires
• Chaussures de soirée noires (pas de sandales)

Pour tous :

• Pas de jean, pantalon de survêtement ou de yoga.
• Les cheveux longs doivent être noués vers l'arrière, loin de la figure, en queue de cheval ou en une seule tresse. Les franges longues doivent également être attachées vers l'arrière.
• Barbes et moustaches bien taillés.
• Les foulards pour des raisons religieuses devraient être noir, si possible. • Éviter le port de bijoux trop voyants ou d'accessoires qui pourraient distraire les spectateurs.

Si vous avez du mal à trouver ce qu'il vous faut comme vêtement, consultez-vous; nous pouvons vous aider !

Décorum durant le concert :

- Conservez une posture haute, droite et équilibrée à tout moment. • Expression faciale : gardez un visage impassible si vous ou un autre musicien commettez une erreur : faites comme s'il ne s'était rien passé. La plupart des membres de l'auditoire n'auront rien remarqué, mais ils remarqueront votre réaction si tel est le cas. N'ayez pas peur de sourire! Vous devriez être fiers de vos réalisations.
- Soyez silencieux et attentifs durant les silences
- Soyez prêt à vous asseoir en coulisse si vous êtes tacet (vous n'avez rien à jouer lors d'une œuvre en particulier), mais restez vigilant afin d'être prêt à entrer en scène.
- Aucune gomme à mâcher, friandise ou nourriture d'aucune sorte sur la scène pendant le concert. Veillez à boire et à manger avant le concert.

16. Directions pour l'hébergement

TBD pour la saison 2022-2023

17. Objets perdus

Étant donné que l'OJNB tient ses répétitions et se produit sur différentes scènes, nous ne conservons pas de manière officielle les objets perdus. Vous devez mettre de l'ordre dans vos effets et les conserver en tout temps de façon sécuritaire dans un sac à dos ou une petite valise. Afin d'éviter la perte d'objet de valeur, veuillez faire la vérification de vos effets avant de quitter les lieux.

18. Communication

Durant la saison, il est possible que vous receviez bon nombre de messages du gérant de l'orchestre. Le courriel demeure notre principal moyen de communication. **Vous êtes responsable de vous assurer que votre compte de courriel est fiable et en bon état de fonctionnement et de surveiller vos courriels sur une base régulière.** Ultimement, l'OJNB n'est pas responsable de la réception des messages. Vous avez la responsabilité de garder votre ordinateur et votre système de courriel en bon état, et de prendre connaissance de nos messages.

19. Arlerte météo

L'OJNB maintient une politique de « sécurité avant tout » quand la température devient mauvaise durant les mois d'hiver, ce qui malheureusement fait partie de la vie quotidienne au Nouveau-Brunswick. Selon le climat, les scénarios suivants sont

possibles :

- Début tardif de l'évènement (c.-à-d. commencer un weekend le samedi matin plutôt que le vendredi soir précédant.)
- Annulation ou modification du déroulement d'un évènement causé par de mauvaises conditions climatiques qui n'auraient pu être prévues et qui se manifestent durant l'évènement.
- Dans les cas les plus graves, annulation complète d'un évènement.

Dans l'éventualité où une telle situation se produirait, le gérant de l'orchestre le communiquera par courriel.

Dans les cas considérés comme limite, il est possible que nous allions de l'avant avec prudence : par exemple, nous débuterions à l'heure prévue, mais encouragerions chaque conducteur à évaluer s'il est possible de se rendre, ou s'il vaut mieux attendre que les conditions s'améliorent.

20. Collecte de fonds

Chaque année, des collectes de fonds ont lieu pour soutenir le travail de l'OJNB, maintenir les frais abordables et rendre disponibles les fonds nécessaires au fonctionnement de l'orchestre et aux bourses. Tous les membres sont tenus de participer aux activités reliées aux collectes de fonds.

21. Code de conduite

L'information contenue dans ce guide permet de décrire les grandes lignes et les attentes envers les membres de l'OJNB. Les règles les plus importantes sont résumées ci-dessous, et s'appliquent à tous les membres réguliers et les remplaçants de l'orchestre, sans exception, et ceci dans l'intérêt de tous :
Présence : d'une manière très simple, la participation est obligatoire pour tous les membres et est exigée de tous, incluant les remplaçants. Les urgences telles qu'une maladie, un décès dans la famille sont des cas valides. Peu importe la situation, veuillez nous informer dès que possible si vous prévoyez vous absenter afin de permettre au remplaçant de se préparer suffisamment pour jouer lors de ce weekend.

Préparation/organisation : si nous constatons que vous n'êtes pas préparé de façon répétitive, votre participation à l'orchestre risque d'être compromise.

Drogues et alcool : il va sans dire que toute possession ou consommation illégale de drogue ou d'alcool est interdite durant les weekends de l'OJNB. Ces règles s'appliquent tant aux établissements autorisés qu'aux habitations privées. Toute personne contrevenant à cette règle sera probablement expulsée de l'orchestre.

Hébergement, vie sociale après les heures de répétitions et comportement

général : Un comportement inacceptable envers la famille qui vous héberge ou tout autre membre ne sera pas toléré. Les membres se doivent d'agir de façon raisonnable

et responsable durant les évènements de l'OJNB; vous êtes tenus de vous comporter de manière professionnelle en accord avec le formulaire d'Acceptation et Consentement que vous avez signé.

Si vous contrevenez à quelques règles de ce guide, vous ferez l'objet d'une réprimande verbale ou écrite et, dans les cas les plus sévères ou s'il y a récidive, vous pourrez être expulsé de l'orchestre.

Toutes les règles et lignes directrices contenues dans ce guide ont été établies afin de permettre à nos coordonnateurs et bénévoles d'organiser les évènements de manière efficace, et pour assurer la sécurité et le confort des membres de l'orchestre.

22. Frais d'orchestre

Le budget de fonctionnement annuel de l'Orchestre provincial des jeunes est d'environ 200 000$. Le budget comprend les coûts pour l'Art et l'Éducation (par exemple: l'encadrement de divers professeurs d'instruments, la production, la location des établissements, les voyages, les artistes invités et plus), le Marketing et la Collecte de fonds ainsi que l'Administration.

L'OJNB sollicite activement le soutien de généreux donateurs et commanditaires en plus d'un coût d'admission aux concerts, ce qui représente 80 % de notre budget annuel. Cela nous permet de garder les frais d'orchestre bas (c'est-à-dire seulement 20% du budget). Donc, chaque musicien de l'orchestre reçoit une bourse d'environ 1 600 $. L'orchestre exige une contribution financière de chaque membre. Les frais sont les suivants:

Frais d'audition: 20 $
Frais de membre régulier: 600 $
Membre alternant: 300 $

Si vous n'êtes pas en mesure de payer l'audition ou les frais d'adhésion, d'autres bourses sont offertes par la Fondation de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick (NBYOF). Vous pouvez demander une demande du NBYOF auprès de la gérante de l'orchestre, qui doit être soumise au moins une semaine avant l'inscription à la semaine du camp d'août.

Remboursements: Les musiciens peuvent se retirer de l'OJNB et recevoir un remboursement, selon l'échéancier suivant:

- Avant la semaine de camp: frais d'adhésion complets, moins des frais d'administration de 25 $
- Semaine après le camp: 60% des frais d'adhésion totaux

- Après le mini camp: 40% des frais d'adhésion totaux
- Après le premier week-end de répétition / concert: aucun remboursement

23. Conclusion

En résumé, vous êtes maintenant membre d'un orchestre d'élite et vous représentez l'organisme et la province de la même manière qu'une équipe sportive ou une autre entité culturelle le ferait. L'impression que vous ferez sur l'auditoire durant les concerts sera durable. L'OJNB est un excellent orchestre de jeunes et vous, en tant que membre, êtes un de ses ambassadeurs. Le lieutenant-gouverneur, notre président honoraire seront présent lors de quelques-uns de nos concerts, tout comme le seront des chefs politiques et d'entreprises, d'anciens membres de l'OJNB, vos professeurs, amis et parents, ainsi que beaucoup d'autres mélomanes.

Nous sommes certains que vous vivrez une expérience enrichissante du point de vue musical, personnel, et surtout, que vous aurez beaucoup de plaisir! Nous vous invitons ainsi que vos parents à communiquer avec le gérant de l'orchestre, le directeur musical, les bénévoles régionaux ou les membres du comité pour nous faire part de toute suggestion, idée ou de tout commentaire. L'OJNB souhaite créer une atmosphère dans laquelle vous vous sentirez à l'aide de vous exprimer musicalement et personnellement. Nous sommes conscients que votre bien-être contribue au succès collectif de l'OJNB.